



DÉLIBÉRATION N° 99/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 29 AVRIL 2022 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 16 000 € AU COMITE DE CYCLISME DE LA GUYANE POUR L'ORGANISATION DU 31^{ÈME} TOUR DE GUYANE – EDITION 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 28
Nombre de Procuration : 7
Date de convocation : 20 avril 2022

Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote : 35
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX (Visio) – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Nestor GOVINDIN (Visio) – Sandrine JACQUES (Visio) – Elainne JEAN – Farah KHAN GRISET (Visio) — Roland LOE-MIE – Phong LY (Visio) – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD (Visio) – Anne Michèle ROBINSON – Magali ROBO-CASSILDE – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Kenny CHEN-TUNG → **Procuration** à Magali ROBO CASSILDE – Thierry ELIBOX → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Gilles ADELSON – MILZINK-CINCINAT Yolande → **Procuration** à Farah KHAN GRISET – Sandra TROCHIMARA → **Procuration** à Serge SMOCK – Corinne SIGER → **Procuration** à Monique AZER – Pascal BRIQUET → **Procuration** à Xavier CLERVAUX

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU – Julner BELIZAIRE - Jean-Victor CASTOR – Seedna DELAR – Corinne DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Teed GASPARD - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO – Chester LEONCE - Serge FELIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant transfert modification des statuts de la CACL ;

Considérant que depuis 2001, la CCCL, aujourd'hui transformée en CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral), est partenaire du Comité Régional de Cyclisme de Guyane ; Que la CACL a ensuite renforcé son partenariat avec le parrainage du maillot blanc qui récompense l'effort et la solidarité entre les coureurs de la meilleure équipe ;

Considérant qu'au-delà de cette subvention, la CACL s'est engagée à apporter un soutien logistique en matière de protection de l'environnement en associant les entreprises qui, dans le périmètre du centre littoral, exécutent nos marchés de collecte de déchets ;

Considérant que la CACL est partenaire du Maillot Blanc du classement par équipe ;

Entendu l'avis favorable la Commission Finances du lundi 25 avril 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 27 avril 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 99/2022/CACL** relatif à l'approbation d'attribution d'une subvention de seize mille euros (16 000 €) au Comité Régional du Cyclisme de Guyane pour l'organisation du 31^{ème} Tour de Guyane – Edition 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 99/2022/CACL** relatif à l'attribution d'une subvention de seize mille euros (16 000 €) – CACL au Comité du Cyclisme de Guyane pour l'organisation du 30^{ème} Tour de Guyane – Edition 2022.

AUTORISE l'attribution d'une subvention de **seize mille euros (16 000 €)** de la CACL au Comité Régional de Cyclisme de Guyane en vue du Tour de Guyane 2022 qui aura lieu du 13 au 21 août 2022 en sponsorisant le Maillot Blanc du classement par Equipe.

AUTORISE l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne budgétaire **6574** « *Subvention aux associations et autres personnes de droit privé* » du budget principal unique (M14) de la CACL.

AUTORISER le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 29 avril 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK